

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2024/007

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Maurice LOUDET et Albert BEGUE

Objet : Salon de l'emploi – organisation de l'évènement avec France travail

Pôle Emploi propose d'organiser, le jeudi 14 mars, de 9h à 13h, en partenariat avec la CCPL et la commune de Lannemezan, le Salon de l'Emploi « Votre meilleur CV c'est Vous » qui rassemblerait près de 30 entreprises du territoire et partenaires (Cap Emploi, Région Occitanie, Mission Locale...) sur un même plateau (salle des fêtes de Lannemezan). Cet évènement qui mettra en relation employeurs et candidats, est très attendu par les entreprises qui sont nombreuses à être en recherche de futurs salariés. Le salon d'adresse à tous les profils, niveaux de compétence, qualification et expérience.

Pôle Emploi est en charge de l'organisation générale de ce salon de l'emploi (invitation et inscription des entreprises, invitation aux demandeurs d'emplois, programmation des ateliers...). La commune de Lannemezan met à disposition, gratuitement, la salle des fêtes pour accueillir cette manifestation et s'occupe de relayer la communication (panneaux sucettes, relai presse...). La CCPL, de son côté, relaiera les invitations aux entreprises et notamment auprès des services RH et prévoit une communication spécifique à l'attractivité de son territoire. En outre, afin de pouvoir recevoir et installer correctement les entreprises et partenaires il est nécessaire de louer des stands et grilles car la commune n'en possède pas un nombre suffisant.

Un devis a été établi par la société NETTY EXPO 65 pour la location de 28 stands et grilles permettant d'accueillir les entreprises du territoire de la Communauté de communes pour un montant de 2 352 € HT soit 2 822,40 € TTC.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de la société NETTY EXPO 65 pour d'un montant de 2 352 € HT soit 2 822.40 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 21 FEV. 2024
Publiée le 21 FEV. 2024

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240208-2024-007B-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024